

**Consultation - Prise de position du canton de Neuchâtel
Cautionnements solidaires en faveur du chargement des automobiles**

Monsieur le président,

Le Gouvernement neuchâtelois a pris connaissance du projet mis en consultation par votre Commission concernant l'objet cité en titre. Il vous remercie de lui permettre de faire part de son avis en la matière.

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national souhaite étendre l'instrument des cautionnements solidaires utilisé dans le TRV au chargement des automobiles. Cela implique une modification de la loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien, ainsi que du crédit-cadre de cautionnement pour l'acquisition de moyens d'exploitation du TRV.

Le Gouvernement neuchâtelois se positionne favorablement à la proposition de la CTT-CN sur les cautionnements solidaires en faveur du chargement des automobiles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND